

LES CONTRAINTES LÉGALES VIN BIO¹⁴

PAS D'ÉQUIVALENCE DE CERTIFICATION UE/CHINE

Actuellement, les produits bio européens ne sont pas reconnus par les autorités chinoises : il n'y a pas d'équivalence entre le règlement Bio Européen et le règlement Bio Chinois. Un vigneron Bio souhaitant exporter vers la Chine doit **s'adresser à un organisme certificateur accrédité par les autorités chinoises**, le CNCA (Certification and Accreditation Administration of China). Pour information, Ecocert est agréé pour délivrer la certification Bio chinoise avec sa filiale en Chine et des auditeurs français en France.

A noter : un nouveau cahier des charges Bio Chinois entrera en application début 2020.

COMMENT SE FAIRE CERTIFIER BIO CHINE ?

Étape 1 : choix de l'organisme certificateur

Le vigneron adresse sa demande à un organisme certificateur agréé. Un formulaire descriptif rapide de l'exploitation et de la production lui est demandé, permettant de réaliser un devis. Après signature du contrat, le vigneron est engagé dans la démarche.

Étape 3: Audit

Une fois que la partie administrative a été validée, **un auditeur de l'OC vient vérifier, sur l'exploitation, l'ensemble des points** évoqués dans le formulaire « Organic System Plan ». Ce contrôle est en général réalisé **courant Septembre** pour pouvoir assurer des **prélèvements de raisins et de vins**. L'auditeur réalise alors un rapport d'audit qu'il transfère au chargé de certification.

A noter : certaines analyses non demandées par la réglementation Bio européenne doivent être réalisées pour la certification chinoise telles que des analyses d'air, d'eau et de sol de l'exploitation. Pour les analyses d'air, les comptes rendus des organismes départementaux en charge du suivi de la qualité de l'air peuvent être fournis.

QUEL LOGO ?



Le logo Bio chinois est obligatoire. Sa particularité est qu'il est dit « anti fake » : il comporte un numéro unique associé à chaque bouteille. **Il est donc nécessaire de le commander et de l'acheter auprès des autorités chinoises,**

en fonction du nombre de bouteilles à exporter. L'organisme certificateur pourra assurer le lien et la mise en relation. **Seul le logo chinois est à apposer sur la bouteille, les logos AB et l'eurofeuille sont interdits.**

¹⁴ Ecocert, 2019

Étape 2 : formulaire exhaustif

Un second **formulaire appelé « Organic System Plan »** est demandé. Beaucoup plus **exhaustif**, il fait le point sur **l'ensemble des pratiques concernant le produit à certifier**, à la vigne, au chai, en termes de traçabilité, sur les **3 dernières années**. Il est à réaliser en anglais ou en chinois. Un accompagnement par l'OC est proposé. Ce document est soumis à la validation de l'organisme certificateur.

Étape 4: Certification

En fonction du résultat de l'audit, le chargé de certification de l'OC délivrera ou non la certification Bio chinoise au vigneron. Si les pratiques sont conformes au cahier des charges Bio chinois depuis 3 années de récolte, les produits seront directement certifiés, sans période de conversion. Un renouvellement annuel est obligatoire, impliquant une mise à jour annuelle de « l'Organic System Plan » ainsi qu'un audit de contrôle annuel. Des contrôles inopinés peuvent également s'ajouter au contrôle de routine annuel.

QUEL COÛT ?

Les frais de certification s'échelonnent entre 2000€ et 5000€ pour un opérateur classique. S'ajoutent également les frais d'analyse du produit et potentiellement les frais de déplacement de l'auditeur. L'achat du logo est également à prendre en compte. **Ces frais restent très variables en fonction des cas de figure, n'hésitez pas à réaliser un devis**, qui lui, est gratuit.

A noter que **l'ensemble des frais seront facturés en Yuan** (monnaie chinoise), engageant possiblement des frais de conversion de devises.



VIGNERONS BIO
NOUVELLE-AQUITAINE

FICHE EXPORT → LA CHINE



Cette fiche export, vous apporte des données synthétiques sur le marché des produits bio et la filière vins bio. Ces éléments clés ont pour objectif de nourrir votre réflexion sur votre stratégie de commercialisation. L'ensemble des données provient de sources diverses qui sont plus ou moins d'actualité mais qui correspondent aux publications les plus récentes trouvées dans la bibliographie. Il est donc utile de les mettre en perspective avec précaution. Concernant la Chine, il est nécessaire de prendre en compte la segmentation géographique du marché et les particularités régionales en termes de pouvoir d'achat (Shanghai, Pékin, Chine de l'Ouest).

LES RECOMMANDATIONS DE VIGNERONS BIO NOUVELLE-AQUITAINE

+ LES POINTS POSITIFS	- LES POINTS NÉGATIFS	🔑 LES CLÉS DE L'EXPORT
1 Marché dynamique et en croissance	1 Marché immature	1 Bien choisir son importateur pour avoir un bon accompagnement
2 Vins : produit de luxe à grande notoriété	2 Vins français synonymes de vins chers pour le consommateur chinois	2 Accentuer la promotion de son produit sur l'origine française
3 Vins rouges : perçus par les Chinois comme bon pour la santé	3 Réglementation Bio chinoise non équivalente à la réglementation européenne : démarche et coût supplémentaire	3 Cibler les circuits de distribution touchant les consommateurs aisés : hôtels, restaurants, magasins spécialisés, cavistes
4 Vins Français : très connus et appréciés, surtout ceux de Bordeaux		4 S'appuyer sur le e-commerce : les sites chinois de vente en ligne (jd.com, tmall.com)
5 Vins bio : marché de niche donc à fort potentiel de développement		

Attention : Cette fiche traite uniquement de la Chine et ne concerne pas le cas de Hong-Kong, qui a sa situation et ses particularités propres. A noter qu'en 2008, Hong Kong a supprimé toutes les taxes qui existaient sur les vins et les bières, dans l'optique de se positionner comme une plaque tournante du négoce de vin en Asie. Concernant la réglementation Bio, contrairement à la Chine continentale, les produits présentant des logos biologiques peuvent entrer sur le marché hongkongais librement, sans besoin d'équivalence.



Vous souhaitez davantage d'informations ?
Contactez-nous !

contact@vigneronsbionouvelleaquitaine.fr 38 route de Goujon - 33570 Montagne
www.vigneronsbionouvelleaquitaine.fr 05 57 51 39 60

Avec le soutien de :



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL

Nombre d'habitants (2018)



1,393 milliards¹

Production²



En 2017 : Chine, 7ème producteur mondial de vin avec 10,8 MhL soit 870 000 ha de vignes (versus France, 2ème producteur avec 36,7MhL)

Volume de vin consommé par an



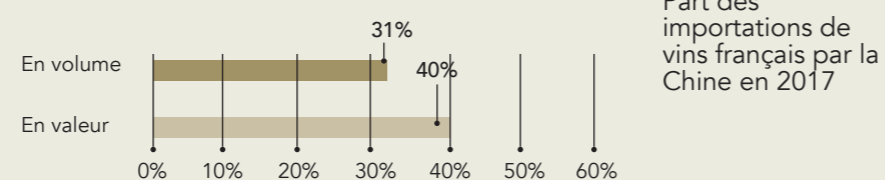
En 2017 : 17,9 MhL consommés soit 1,9L/hab² (versus 27,1MhL soit 40,3L/hab en France)

Consommation / couleurs (2018)³



Rouge 90% Blanc 9% Rosé 1%

Importation de vins français



La France était le 1er exportateur de boissons alcoolisées vers la Chine depuis 2010. Néanmoins les importations ont fortement reculé depuis 2018, plaçant le Chili en tête, avantagé par ses accords douaniers avec la Chine.

LE PAYS ET LA BIO

	SURFACE EN BIO (HA)	PART DE LA SAU EN BIO	NOMBRE D'EXPLOITATION AGRICOLES EN BIO
Chine (2015) ⁶	1 609 928	0,3%	9 990
France (2015)	1 322 202	4,9%	28 884

Même si les chiffres reflètent une faible part de SAU en Bio, en très peu d'années, la Chine s'est hissée parmi les premiers producteurs biologiques mondiaux⁷. En effet, elle représente 3% de la SAU Bio mondiale en 2015 (la France représentait également alors 3%!).

La consommation de produits biologiques : quelle tendance ces dernières années ?

En 2015, le marché Bio chinois estimé à 5,1 milliards \$, représentait 6% du marché bio mondial et le classait ainsi au 4ème rang mondial⁶.

La filière bio, bien qu'elle suscite un intérêt croissant de la part des consommateurs chinois, demeure assez récente et peu développée en Chine. Aussi, il n'y a pas à l'heure actuelle d'étude déjà rédigée à ce sujet.⁸

¹ La Banque mondiale 2018 / ² OIV Eléments de conjuncture mondiale Avril 2018 / ³ Chine Plan 2018 ; CIVB ; 2017 / ⁴ Agence ADOCC ; données export Chine ; source Comtrade données 2017 / ⁵ Le marché des boissons alcoolisées en chine (hors Hong-Kong) ; Business France ; 4 mai 2017 / ⁶ Le bio en Chine : une histoire qui s'accélère ; Natexbio ; Juin 2016 / ⁷ Business France - septembre 2017 / ⁸ Le marché des vins bio en Chine : Perspectives dans 20 ans ? - Millésime Bio ; Ubrifrance ; 2013 /

Quels circuits de distribution en bio ?

La grande distribution est le principal circuit de distribution des produits bio, mais la vente directe se développe également (marchés, AMAP)⁶.

Le bio coûte 2 à 10 fois plus cher que le conventionnel⁷ ce qui doit, d'une part, en limiter considérablement la consommation, et d'autre part, fléchir cette consommation vers une certaine catégorie de population disposant du pouvoir d'achat nécessaire.

Les vins bio : Quels volumes ? Quel prix ?

> LA PRODUCTION DE VIN BIO EN CHINE⁴

En 2014, les vignobles bio chinois et des Etats-Unis étaient de taille similaire. La part du vignoble Bio en Chine était de 2,1%⁶. Le 1er domaine Bio a vu le jour en 1999, suivi par les groupes leaders (COFCO et WEILONG) dans les années 2000 et enfin par le développement de petits vignobles Bio. La production de vins Bio en Chine laisse donc place à tout type de structure : gros groupes comme petits domaines.⁸

> LA DEMANDE DE VINS BIO

La demande est actuellement en croissance, il est prévu que **la Chine entre dans le top 10 des principaux marchés de vins Bio en 2022** (la France étant en 2ème position de ce classement après l'Allemagne).¹⁰

> LA FORMATION DU PRIX À L'EXPORT¹¹

Pour se donner une idée du prix final en rayon, comptez un droit de douane à hauteur de 14% pour du vin en bouteille (20% pour du vin en vrac), ajoutez la taxe à la consommation qui s'élève à 10% (droit d'accise) et la TVA de 17%.

Coefficient multiplicateur pour les circuits type GMS = Prix départ cave x 3,5 à 4
Coefficient multiplicateur pour le CHR et le détail = Prix départ cave x 6,5 à 8,5.

En Chine il est courant qu'un prix affiché dans le commerce soit 10 fois supérieur au prix de vente départ chai. L'usage veut que le prix public soit important.

EXEMPLE DE FORMATION DE PRIX POUR UN VIN BIO TRANQUILLE EXPORTÉ EN CHINE¹²

Ces prix sont donnés à titre indicatif : ils peuvent varier en fonction de l'évolution du taux de change, de la marge des différents intermédiaires et des différentes taxes.

PRIX DÉPART CAVE (€HT)

2,67€*

+ coût transport moyen = 0,15€/col

2,82€

+ droit de douane (+14%) = 0,40€/col

3,22€

+ droits d'accises (+10%) = 0,32€/col

3,54€

+ marge importateur et distributeur (+160%) = 5,66 €/col

9,20€

+ TVA (+17%) = 1,56€/col

PRIX FINAL CONSOMMATEUR (€TTC)

10,76€

X4

*Prix bouteille conditionnée, basé sur un prix tonneau départ à 2 000€ HT qui permet une juste rémunération des producteurs et une capacité à maintenir et développer un outil de production moderne et performant pour un rendement d'au moins 45hL/ha.¹³

¹⁰ Le marché mondial du vin bio 2012-22, Novembre 2018, SudVinBio IWSR / ¹¹ Potentiel des vins biologiques en Chine - Shanghai et Hong-Kong ; Ubrifrance ; présentation Millésime Bio 2014 / ¹² Guide Export 2018 ; Inter Rhône. / ¹³ Bien vendre ses vins Bio, Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine, 2016